



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 21.2017

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 29
 Qui ont pris part à la délibération : 24 Pour : 24 Contre : 0

Date de la convocation : 16 février 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt trois février à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. RICAUD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. MM. IGUNET. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. VERNIER.

Pouvoirs : M. BOISSET à Mme DETUYAT. M. PEGOURIE à M. GADEN.

Absents excusés : MM. BOISSET. PEGOURIE. POUVILLON. Mmes FABREGAS. FOISSAC. ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : CONCERTS DU FESTIVAL DE GUITARE : AVENANT A LA CONVENTION APG SUD - VILLE D'AUCAMVILLE POUR LA VENTE DE PLACES

Exposé :

La Ville d'Aucamville a depuis de nombreuses années établi un partenariat avec l'association APG SUD en vue de faciliter l'organisation du Festival de guitare d'Aucamville et du nord toulousain par cette dernière, qui se concrétise par une convention de financement annuelle.

La Ville d'Aucamville et APG SUD ont dans ce cadre mis en place une collaboration pour encourager les habitants de la commune et des villes voisines à aller assister aux concerts organisés dans le cadre du festival, en proposant la vente anticipée de billets par le service culture de la ville d'Aucamville dans le cadre d'une convention spécifique signée en 2016, et reconductible par tacite reconduction.

La commission culture propose de valider la poursuite de cette collaboration via le site de billetterie en ligne FESTIK, tel que mentionné dans l'avenant.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'association APG SUD organisant la vente de places pour les concerts du Festival de guitare par le service culture de la mairie d'Aucamville pour le compte d'APG SUD.

-
Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20170223-23022017_21-DE
Reçu le 28/02/2017
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d'ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,
OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE D'AUCAMVILLE,
L=SAINT ALBAIN,C=FR Commune d'Aucamville – 31140
27/02/2017



A U C A M V I L L E